



Commission Locale de Développement Rural Compte rendu de la réunion du 21 mai 2024 Avant-projet aménagements de la place Fayat

Membres de la CLDR présents : 12 personnes : Jean-Philippe BILLE, Valérie BLERET, Carine CLERISSE, Françoise COLLARD, Anne DESMET, Murielle DELCOURT, Valérie FRIPPIAT, Guy GONNE, Mathieu LAMBERT, Bénédicte MARLIER, Vincent VAN GEEL, Lidvine WEBER.

Compagnons du Moulin : Joëlle SIMONIS, Arlette LAMQUET, Guy GONNE.

Excusés : 6 personnes : François DEBEHOGNE, Dominique DELCOURT, Marie DELANGEN, Hélène FERON, Eric HAUTPHENNE, Joris HEIRBAUT

Pour la Commune : Isabelle EBROIN – agent-relais de l'Opération

Pour le bureau d'étude : Etienne CELLIER – Atelier Paysage

Pour la FRW : Aurélie VANDEBERG, agent de développement (remplacement de Marc Van Den Broeck)

Ordre du Jour :

- Tour de table et accueil des nouveaux membres
- Avant-projet des aménagements de la Place Fayat :
 - * Rappel des points de la fiche et étapes réalisées
 - * Présentation des aménagements par l'auteur de projet
- Divers

1. Préambule

La Présidente de la CLDR accueille les participants et annonce deux bonnes nouvelles : les subsides « travaux » octroyés pour les aménagements du Bois de Ferrières et les subsides « étude » pour le projet « Aménagement des abords des écoles de Surlemmez en zone de rencontre / espace partagé » ont été octroyés par le Gouvernement wallon.

L'objet principal de cette réunion est de récolter l'avis de la CLDR sur l'avant-projet d'aménagements de la Place Fayat (PCDR). Il est rappelé que le projet n'est pas ficelé à ce stade mais sert de base pour discuter avec les citoyens et vérifier que cela répond aux différentes attentes formulées dans la fiche-projet.

En divers, Françoise interroge la Commune sur les travaux en cours sur la chaussée de Wavre et regrette qu'ils ne soient pas coordonnés avec les projets du PCDR en termes de mobilité (connexion cyclable).

Aurélie propose un tour de présentation de chacun ainsi qu'une petite phrase piochée pour expliquer les missions et le rôle de chacun tant au niveau de l'Opération de développement

rural que de l'association Les Compagnons du Moulin de Ferrières ; une manière d'accueillir et de faire connaissance avec les 3 nouveaux membres au sein de la CLDR :

- Lidvine Weber (Couthuin) : employée au service Mobilité et Aménagement du Territoire de l'administration communale ;
- Guy Gonne (Couthuin) : vice-président de l'ASBL Les Compagnons du Moulin de Ferrières ;
- Jean-Philippe Bille (Waret-l'Evêque), Directeur au SPW - Direction des routes de Charleroi.
-

2. Aménagements de la place Fayat : rappel du contexte et étapes réalisées

Il est rappelé que la place Fayat est intégrée dans le schéma directeur d'aménagement paysager d'espaces publics entre le Moulin de Ferrières et la Place Fayat ; raison pour laquelle les membres de l'ASBL Les Compagnons du Moulin ont été inclus à cette réunion, notamment en raison de leur implication dans la réhabilitation du bief.

Outre les aménagements de la place Fayat, c'est l'ensemble des aménagements envisagés jusqu'au Moulin de Ferrières qui feront l'objet de la présentation.

Le projet d'aménagements du Bois de Ferrières est, quant à lui, à un stade plus avancé : le projet définitif a été réalisé et la mise en adjudication des travaux sera lancée prochainement, dès la réception de la notification officielle du cabinet ministériel.

Pour rappel, le souhait d'aménager la place Fayat a déjà fait l'objet d'une fiche-projet lors du premier PCDR mais n'avait pas pu se concrétiser en raison de la difficulté d'intervenir sur la chaussée de Wavre, propriété régionale.

Aurélien rappelle ensuite le contexte et les objectifs définis dans la fiche-projet du PCDR, ainsi que les étapes déjà réalisées et le budget estimatif.

❖ Le contexte :

- La place Fayat est l'unique place publique du village.
- Traversée par le ruisseau de Lavoisier et scindée en deux parties par la chaussée de Wavre, elle fait la part belle à la nature et présente une indéniable qualité paysagère.
- Malgré ses qualités, cette place n'est pas utilisée par les habitants en raison de l'insécurité générée par la chaussée de Wavre et l'absence d'aménagements de convivialité.

❖ Les objectifs du projet :

- Transformer cet espace vert en un espace convivial, en conservant son caractère arboré et végétal et en valorisant le ruisseau qui le traverse, développer un réel lieu de rencontre pour les habitants.
- Prévoir du mobilier public (bancs, poubelles) pour la détente des usagers. Lors de l'actualisation de la fiche-projet, la plaine de jeux envisagée préalablement a été remplacée par une approche ludique et pédagogique des aménagements proposés. La plaine de jeux n'est donc plus envisagée au sens classique du terme.
- Améliorer la mobilité douce notamment par la création d'un chemin qui reliera la place au Moulin de Ferrières, véritable pôle touristique, culturel, commercial, ludique, et naturel du village et de la commune. Ce chemin longera le tracé de l'ancien bief qui sera rénové afin d'alimenter en eau la roue du moulin.
- Garantir la sécurisation de la place par rapport à la chaussée de Wavre (N643).

❖ Réalisations

En 2018 et 2019, des chantiers participatifs organisés par Les Compagnons du Moulin ont permis de dégager et de nettoyer le bief.

L'été 2023, la Commune a reçu la confirmation des subsides octroyés d'une part par via le SPW - Développement rural (PCDR) et par SPW - ARNE, direction de la nature et des espaces verts (appel à projet Maillage Vert et Bleu en milieu rural).

En novembre 2023, la Commune a acquis la parcelle privée où se trouve la maison en ruine. Cette acquisition permet de créer une connexion entre la place et les plaines du moulin et, aussi, de sécuriser les lieux (démolition du bâtiment)

Récemment, une étude hydrologique pour la réhabilitation du bief a été réalisée par un bureau d'étude spécialisée (Arcadi) pour dimensionner au mieux les futurs aménagements.

❖ Budget

Au niveau du budget : l'avant-projet est réestimé à 1.108.123,95 €. Par rapport à la fiche-projet initiale, l'enveloppe budgétaire est respectée, voire même diminuée ce qui permet d'envisager l'ajouts de certaines dépenses, notamment celles liées à la démolition du bâtiment en ruine.

Les subsides du développement rural s'élèvent à 16.736,73 € pour l'acquisition de la parcelle et 400.000 € pour effectuer les travaux d'aménagement de la place Fayat.

Les subsides obtenus dans le cadre de l'appel à projet « Maillage Vert et Bleu » sont de 754.610,56€ ; ce budget permet la mise en œuvre du schéma directeur (de la place jusqu'au moulin) tels que la réhabilitation du bief, l'aménagement de la plaine, la réalisation des sentiers, les interventions sur le ruisseau,...

3. Aménagements de la place Fayat : présentation de l'avant-projet

En guise de préambule, Etienne Cellier, auteur de projet pour l'aménagement de place mais aussi pour le Bois de Ferrières, rappelle le fil conducteur et la cohérence du projet en lien avec le master plan (schéma directeur).

La présentation utilisée en réunion peut être consultée à l'adresse suivante :

<https://drive.google.com/file/d/11OIMyVXDlzhkHYaw4rh9PV5kdA1tJeGe/view?usp=sharing>

Remarques et questions des participants :

- Confirmation que le Parc Naturel est bien associé aux différentes étapes-clés et qu'il fait partie du comité d'accompagnement. Il en va de même pour le Contrat-Rivière et le service technique de la Province de Liège, gestionnaire du ruisseau. Un groupe d'experts a ainsi été constitué en ce qui concerne les interventions sur le cours d'eau ; il s'est déjà réuni à 2 reprises.
- En ce qui concerne les risques d'inondation, il est précisé que les aménagements proposés ne vont pas empêcher les inondations (le travail en amont reste indispensable) mais peuvent améliorer la situation par l'augmentation du volume disponible pour le lit majeur et retarder l'impact en aval. C'est d'ailleurs un critère à prendre en compte pour l'appel à projet Maillage Vert et Bleu.
- Un autre écoulement d'eau vient du Bois de Ferrières et obstrue le chemin. Cette problématique a été analysée avec la cellule Giser. Dans le cadre des travaux du Bois de Ferrières, un terrassement sera réalisé pour que l'axe de ruissellement se rejette dans la prairie alluviale plutôt que sur le chemin.
- Il est confirmé que l'aménagement ludique en forme d'anneau n'est pas accessible pour les PMR ; il faudrait une rive pour protéger des abords, ce qui empêche de s'asseoir. La priorité au niveau PMR a été donnée au cheminement permettant un aller-

retour place Fayat/ Moulin (sentier bordant le ruisseau) et même jusqu'au parking de covoiturage (revêtement et pente faible).

- L'accès au ruisseau (pour la détente, le jeu) sera possible au niveau de la place. Pas d'intervention cependant sur la qualité de l'eau qui reste une préoccupation plus globale.
- Au niveau de la qualité des eaux, n'y a-t-il pas un risque que les orties prennent le dessus ? Le bureau d'étude informe qu'un aménagement similaire a été réalisé à Chevetogne et que la végétation rivulaire a été observée. Le saule et l'aulne seront par contre à gérer pour éviter que le site ne se « referme » (point repris dans la réflexion de gestion du site avec le parc naturel et Natagora).
- Information sur le fait qu'un castor a été aperçu dans la zone mais n'est pas resté.
- La fontaine située dans le fossé, en contrebas de la chaussée, sera davantage visible et visible du sentier créé le long de la Fossroule.

La CLDR applaudit le projet. La présentation bien détaillée a permis aux participants de se rendre compte des différents aspects techniques auxquels les bureaux d'études doivent prendre en compte ainsi que les différentes étapes administratives à mener pour une bonne gestion du projet.

4. Suivi du projet

L'objectif est de finaliser le projet et de rédiger le cahier des charges pour l'exécution des travaux d'ici la fin de l'année de manière à être approuvés lors du dernier conseil communal.

Les travaux pourraient ainsi avoir lieu au 2^{ème} semestre 2025. Notons que les délais pour la réalisation du projet sont imposés dans le cadre de l'appel à projets (juillet 2026).

Une présentation du projet est organisée à l'attention des citoyens/riverains le jeudi 23 mai de manière à récolter toutes les remarques et autres interrogations quant aux aménagements envisagés.

Le bureau d'étude étudiera la pertinence d'intégrer les différentes réflexions dans l'avant-projet qui sera présenté aux pouvoirs subsidiaires en juin.

Un participant regrette qu'il n'y ait pas d'autres dates planifiées avec la CLDR. Isabelle rappelle qu'on est tributaire des étapes liées au subsides dont le Développement rural qui sont parfois très longues. Aurélie rappelle la fréquence de 4 réunions/an pour le suivi des projets mais qu'il est possible d'organiser des groupes de travail à l'instar de ce qui a été réalisé pour le Bois de Ferrières. Les participants sont invités à faire des propositions à la FRW ou à la Présidente de la CLDR dans ce sens.

La réunion se clôture à 22h00.

Pour le secrétariat de la CLDR, Aurélie VANDEBERG

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu,
vous pouvez contacter Aurélie Vandenberg (Fondation Rurale de Wallonie)
au n° 019/58.93.20 ou par courriel a.vandenberg@frw.be
ou Isabelle Ebroin (agent relais de l'Opération) au 085/713 981 ou isabelle.ebroin@heron.be*
